



R E P U B L I Q U E
F R A N Ç A I S E

MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	06/12/2010 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2010-05
Etat du document	Validé

Présents	Nicolas Rébérot Bruno Lencel Patricia Lucot Stéphanie Rébaudo Silvie Szczuka Benjamin Dubois	Dominique van Zuilen Bertrand Pointier André Destrez Marc Guérin Antoine Ferté Francis Hutin
Absents	Sylvie Prédot, Eric Debosque, Eric Wintrebert	
Procuration	Sylvie Prédot donne procuration à Nicolas REBEROT Eric Debosque donne procuration à Patricia LUCOT	
Secrétaire de séance	Marc GUERIN	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance	22h30	

Ordre du jour

Communications du Maire

Approbation compte rendu de séance du 20 Septembre 2010

- 1 – Finances
 - 11 – Occupation du domaine communal
 - 12 – Point financier
 - 13 – Débat d'orientation budgétaire
 - 14 – Adhésion chemins de Picardie
 - 15 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement
- 2 – Cimetière – Procédure de reprise de concessions
- 3 – Travaux
 - 31 – Programmation FDS 2011 et 2012
 - 32 – Programmation CDDL 2012-2014
 - 33 – USED A : la Montagne
 - 34 – Travaux du centre bourg : marché de maîtrise d'œuvre
 - 35 – Etude aménagement secteur Trésorerie
- 4 – Syndicat scolaire

- 41 – Rythme scolaire
- 42 – Cantine
- 5 – Urbanisme
 - 51 – Rapport des enquêtes publiques
 - 52 – Voies communales
- 6 - Questions diverses
 - 61 – DIA
 - 62 – Tour de table

Après avoir fait lecture du registre des délibérations du conseil municipal du 20/09/2010,

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours et réalisés : à la médiathèque, sur les logements communaux et dans la salle des mariages de la Mairie. Il annonce également au conseil que les Consorts CARRIER ont contesté l'arrêté de mise en demeure du GAEC du village de libérer le chemin rural du Marais Chardon et de rétablir la circulation dudit chemin. Maître Marguet défendra les intérêts de la commune au tribunal administratif d'Amiens. Le maire présente également le nouveau site internet de ressons : <http://www.ressonslelong.fr> , il est proposé d'ajouter les horaires de la déchetterie intercommunale dans l'onglet « au quotidien ».

1 – FINANCES

11 – Occupation du domaine communal

Hameau de la Montagne : la tour de l'ancien branchement de la ferme est sur le domaine public, la redevance d'occupation du domaine communal est à prévoir pour 13 m².

12 – Point financier

Sur BP communal :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
BP	391 369 €	391 369 €	BP	1 563 643 €	1 563 643 €
réalisé	237 714 €	375 784 €	réalisé	765 988 €	795 356 €

Sur BP assainissement :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
BP	220 659 €	220 659 €	BP	2 908 478 €	3 049 095 €
réalisé	126 858 €	176 665 €	réalisé	488 252 €	3 001 912 €

Les recettes attendues sont rentrées (en attente la facturation de 2010 et le solde de la subvention STEP de l'AESN).

Il faut remarquer que la consommation d'eau a baissé de 7000 m³ par rapport à l'année dernière.

Le choix du taux variable de l'emprunt est jusqu'à présent très favorable à la commune. Il faudra rester vigilant à l'évolution des taux (rapport entre euribor 3 mois et swap) les trimestres à venir.

13 – Débat d'orientation budgétaire

Priorités des évolutions à envisager

Le BP devra être voté d'ici à mars 2011.

Voir document « DOB » disponible en ligne.

Débat et remarques des personnes présentes :

Au niveau des dépenses:

Bertrand Pointier : continuer l'enfouissement des réseaux, pour la beauté du village, et principalement au hameau de la Montagne

Tous : aménagement du centre bourg a la priorité

Dominique van Zuilen : emplois aidés prennent fin en août 2011, l'embauche d'un agent permanent et autonome serait à envisager, prévoir environ 20 k€/an pour la rémunération chargée.

Nicolas Rébérot : recours aux contrats aidés sera toujours possible, cela permet de participer à l'insertion de jeunes notamment. Mais les aides étatiques seront moins importantes que ce qui se pratiquait jusqu'à présent.

NR : A chiffrer également : la création de voies nouvelles, pour des terrains susceptibles d'être vendus mais qu'il faudrait rendre accessibles (la ruelle des verriers, le marais de la noix). Rendre de nouveaux terrains constructibles.

Bruno Lencel : était prévu aussi, le classement de quelques chemins dans la voirie communale (la Divine)

NR : Démarrer l'acquisition des emplacements réservés dans le cadre des chemins de randonnées
Prévoir une aire de stationnement sur la butte de la Montagne, et consolider les accotements (suite aux dernières intempéries)

Silvie Szczuka : prévoir les travaux sur l'église par tranches

BP : prévoir l'éclairage public au niveau du lavoir de la montagne et/ou du cimetière (rajouter 1 candélabre)

Stéphanie Rébaudo : remplacer les agrès pour les enfants au square St Georges

Patricia Lucot : prévoir l'achat de bancs dans le village

BP : prévoir d'interdire l'accès aux places de parking devant le bâtiment de la mairie

NR : d'autres remarques pourront être faites à la commission des finances qui devra faire un arbitrage à présenter au prochain conseil municipal.

Au niveau des recettes:

NR : voir la mise en place d'une taxe pour les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Prochaine étape : réunion et travail de la commission des finances

14 – **Adhésion chemins de Picardie**

Association découverte en conseil communautaire, qui aide les communes pour l'aménagement des chemins. Le conseil municipal décide d'adhérer à cette association pour 50 euros / an

15 – **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement**

Des factures seront à payer après le CA 2010, et avant le vote du BP 2011, il faut prévoir d'engager ces dépenses avant le vote du BP. Approbation générale pour cette démarche.

2- CIMETIERE

Procédure de reprise de concessions : pour des concessions qui ne sont plus entretenues (une dizaine).
Pas d'urgence pour lancer cette procédure car suffisamment de place dans le nouveau cimetière.
Ceci demanderait une mobilisation importante de temps et d'énergie.

3 - TRAVAUX

31 – **Programmation FDS 2011 et 2012**

Rue du marais de la Noix pour 2012

Le Maire est autorisé à signer une convention avec la CCPVA pour l'aménagement du Centre bourg dans le cadre du FDS 2011 afin que la codecom soit seul maître d'ouvrage et n'ait de sorte qu'un maître d'œuvre des travaux.

Débernage à prévoir rue de Villers pour stabiliser les accotements et également éviter des inondations des riverains.

32 – **Programmation CDDL 2012-2014**

- l'église (protection, façades et huisseries)
- l'aménagement de l'avenue de la gare (sous condition que l'assainissement soit réalisé)
- l'aménagement pour le retournement du car autour du lavoir de Gorgny, négociations à poursuivre avec le propriétaire.

Le maire propose de solliciter la DETR (fusion de l'ancienne DGE et de la DDR) pour les dossiers en projets sur 2011 et notamment le rando croquis et le parcours santé.

33 – **USEDA : la Montagne**

Le conseil municipal délibère favorablement pour l'enfouissement des réseaux de la Montagne et également pour l'extension de l'éclairage public : 3 points: RN31, centre bourg, et à Montois

34 – **Travaux du centre bourg : marché de maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre d'une convention avec la CCPVA, la commune n'a plus à lancer de marché de MOE pour ces travaux.

35 – **Etude aménagement secteur Trésorerie**

Présentation de l'aménagement du secteur de la trésorerie qui avait été présenté à la commission ad hoc la semaine précédente :

Nicolas Rébérot nous montre les 4 scénarii proposés.

Il fait part au Conseil Municipal des échos sur la pétition en cours à Ressons le Long contre le projet d'aménagement du secteur de la Trésorerie. Le Maire informe qu'il doit rencontrer les initiateurs de la pétition afin de comprendre leur revendication et craintes éventuelles.

André Destrez indique que certains propriétaires ne veulent pas vendre. Comment fait-on dans ce cas ? Le Maire rappelle que dans le cadre du PLU approuvé en 2005, un aménagement d'ensemble a été prévu. Et qu'il faut avant toute procédure privilégier les accords à l'amiable. Néanmoins, dans certains cas, les propriétaires ont tout intérêt à attendre la déclaration d'utilité publique et notamment en raison d'avantages fiscaux.

4 – SYNDICAT SCOLAIRE

41 – **Rythme scolaire**

Réunion le 20 décembre organisée avec le conseil syndical pour mettre en commun les idées.

Synthèse des idées en janvier.

Prendre les décisions et prévoir les budgets en février (pour la rentrée de septembre).

Le bien de l'enfant doit être et rester au centre des débats.

Le CM autorise le Maire à signer une convention avec le syndicat scolaire pour facturer les consommations en eau et en électricité de la médiathèque.

42 – **Cantine**

Des travaux dans la salle Saint Georges pour aménager une cantine sont à prévoir dans l'hypothèse d'une ouverture de cantine sur Ressons le Long.

5 - URBANISME

51 – **Rapport des enquêtes publiques**

Sur les 3 enquêtes publiques qui se sont déroulées, deux sont à approuver :

- *déclassement du chemin rural* : le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation du chemin rural.

A l'exception d'Antoine FERTE qui ne participe pas au vote dans la mesure où il est concerné, les membres du CM approuvent.

- *zonage d'assainissement* : le commissaire enquêteur émet un avis favorable.

Le CM approuve la modification du zonage d'assainissement à l'unanimité.

- *modification du PLU* :

Plusieurs remarques émises lors de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable sur le projet, la chambre de commerce émet des réserves, la chambre d'agriculture émet un avis défavorable au niveau des emplacements réservés, les services de l'état ont demandé un plan à échelle plus grande, des administrés émettent des réserves et des avis défavorables. Le résultat d'enquête est librement consultable au secrétariat de mairie.

En attente des conclusions de la réunion des personnes associées.

52 – Voies communales

Différentes dégradations occasionnées suite aux dernières intempéries et coulées de boue.

Des travaux ont pu être réalisés rapidement (rue de Poulandon).

ATESAT : la DDT a été sollicitée pour le tableau de classement des voiries communales, mais sans résultats jusqu'à présent.

6 – QUESTIONS DIVERSES

61 – DIA

Le Maire n'a pas fait usage du DPU pour les ventes s'étant déroulées.

62 – Tour de table

Vente du terrain avenue de la gare : 2 propositions écrites, une à 15k€ et une à 30k€, celle à 30k€ est sous condition de bornage du terrain en fond de parcelle et finir le nettoyage sommaire du terrain.

Accord du CM pour réaliser cette vente.

Les Vœux auront lieu le 14 janvier 2011 à 19 heures.

Le renouvellement du CMJ se fera au début 2011.

Le conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle pour l'association site nature Arlaines de 50 euros.

Animation proposée par Mr le Masson (association les Grognards de la République) avec terrain adapté, évènementiel à inventer (projection d'un film le soir...), bivouac de 2 jours, reconstitutions et défilés, création d'une ambiance, un coût de 2 000 euros nets.

Il y aurait une possibilité d'aide du CG02, dans le cadre de l'Aisne en fête pour tout ou partie du coût de la prestation. Quelle date prévoir pour cette organisation, point de vue logistique, précision sur la subvention ?

Forum des associations : l'achat d'une tente supplémentaire est prévue, ainsi que des grilles d'exposition grâce notamment à une aide de la CAF.

Une aide financière pour le lavoir de Cheneux par une fondation de la caisse d'épargne sous forme de 170 heures de travail par de l'emploi en insertion. (chèques emploi-service).

Demande d'une troupe de théâtre professionnelle pour louer un local administratif et/ou en contre partie de spectacles :

Lieu qui peut être proposé : bureau à côté de la SMUF (19 m²), voir pour le loyer (100 euros/mois ?), la consommation électrique est à prévoir, cela permettrait-il de baisser les loyers des logements ?

Cette pièce peut-elle servir pour stocker du matériel ?

Distribution des colis de Noël des anciens les 17, 18 et 19 décembre.

Le conseil municipal décide d'ajouter l'effet facultatif de la location de la vaisselle avec la location de la salle Saint Georges, sans augmentation du tarif de base de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30